



DECISION Idision concernant Foctori d'un manda spécial à Monsieur Pascal THESLET

N° 26554

LE PRESIDENT DE LIMOGES HETROPOL

Wile Code general das collectations territorides et notamment les articles (1531-2 1534) de 1531-6-1521-6-1522-6-16 (1534) de 1531-6-1522-6-16 de communication de 1531-6-16 de communication de 1541-6-16 de communication de 1541-6-16 Wile detern d'200-7-16 du 3 juillet 2006 feant les conditions et les modalités de Cell'Est.

CONSIDERANT que la Code primiral des collectriuists territoriales prévoit que les functions de Prévient. Your Prévientes et conseillent communications devened vivil a rendouvrement des hais que nécessir l'exicution des mandes opérales. CONSIDERANT que le deplacement de Primiraire Pressal TREILIT à BICDIAUX (II) indemente floctina d'un mandes spécial dans les conditions défines par la délibéracion associale.

Artibile I.: De comfiner le canactère de mandet spécial au déplacement de Monaleur Par THESLET au \* Salem CYCLISAU \*, au Palaile 2 CAtlantique SORDEAUX LAC ( las 21st 20 mai 2005.

Artisle 2 : Dissirriters à l'étu concerné le remboursement des fruis résilierses occasionnés pour l'exercise du mandat opécial sur presentation de l'intégratité de publificatifs de dispenses exposées.

Article 4: Monsieur le direction général de sou mois à compter de se dons de publication.

Article 4: Monsieur le direction général des services et Monsieur le trésorier sont chargés chacun en or qui le concerne de l'assistation de la présente décision.

Fait à timogre

\_\_\_\_Datinjejretić/sprkidi5 prodrigojospo raja, pasenio



## **DÉCISION**

## Décision concernant l'octroi d'un mandat spécial à Monsieur Pascal THEILLET

1 DOCUMENT - Publié le 17 Avril 2025



**≛** TÉLÉCHARGER